

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Aux membres du Comité des visiteurs de
prisons et des lieux de privation de liberté
p.a. SG DINT
Château Cantonal
1014 Lausanne

Réf. : PM/15012324

Lausanne, le 18 octobre 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre rapport annuel du 30 juin 2012 est bien parvenu au Conseil d'Etat. Nous tenons à vous remercier pour vos observations et recommandations, lesquelles ont retenu toute notre attention.

En application de l'article 11 al. 2 du Règlement pour le Comité des visiteurs de prisons et des lieux de privation de liberté du 13 mai 2009 (RSV 340.01.4), le Conseil d'Etat se détermine comme suit :

Le Service pénitentiaire vaudois (SPEN) doit faire face à une surpopulation carcérale importante depuis quelques mois. Divers facteurs sont à l'origine de ce problème, allant de la simple croissance démographique aux événements géopolitiques. A titre d'exemple, l'établissement du Bois-Mermet enregistre régulièrement des taux d'occupation de 170% (et non pas 174%, comme indiqué dans le rapport).

Anticipant cette évolution, divers projets d'infrastructures ont vu le jour, témoignant de la conscience du Conseil d'Etat face à cette problématique. Pour lutter contre le manque de places de détention, l'EMPD visant à agrandir la Colonie des EPO a été adopté, permettant la création de 80 places de détention supplémentaires en exécution de peines d'ici à mars 2014. D'ici le début de l'année 2013, il est également prévu de construire entre 50 et 80 places supplémentaires par l'installation de cellules préfabriquées sur le site d'Orbe, sous réserve des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

La création de telles structures sera évidemment suivie d'engagement de personnel, tant pénitentiaire que médical. Les effectifs du SMPP (Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire) et les prestations médicales fournies dans les établissements ont d'ailleurs déjà été revus à la hausse après la période estivale. Dans l'objectif d'améliorer la continuité des soins, la collaboration avec la Policlinique Médicale Universitaire a été renforcée. De plus, les prisons vaudoises bénéficient désormais des services de « SOSMed » la Côte, qui garantit l'intervention d'urgence 24h/24 et le temps d'intervention psychiatrique a été augmenté. Ces évolutions s'inscrivent dans une réflexion plus globale sur la réorganisation de l'ensemble des soins somatiques et psychiatriques. Les besoins sont constamment réévalués conjointement entre le SPEN et le SMPP pour permettre les meilleures synergies dans la prise en charge médicale des détenus.

Grâce à cette constante préoccupation d'offrir des perspectives d'avenir aux personnes condamnées, davantage d'ouvertures de régimes ont été rendues possibles pour les détenus nécessitant des soins psychiatriques. Ainsi, à la fin du premier semestre 2012, l'Office d'exécution des peines a prononcé le placement de 57 condamnés sur 116 dans des établissements non carcéraux permettant un suivi psychiatrique. Ceci a déjà permis, dans une certaine mesure, de répondre à la recommandation 2 émise par le Comité des visiteurs.

C'est dans ce contexte d'évolution et de changements que plusieurs projets RH se préparent actuellement au SPEN – en partenariat avec le SPEV ou les associations de personnel SPEN – pour permettre un recrutement à grande échelle. La valorisation des métiers pénitentiaires et leur attractivité figure parmi les priorités fixées par le SPEN. Les décisions prises répondent précisément au souci de ne pas surcharger le personnel pénitentiaire et d'éviter de mettre en danger les collaborateurs.

S'agissant de la recommandation du Comité pour dissoudre le groupe d'intervention interne aux EPO, une réflexion sera menée à ce sujet cet automne. La sécurité du personnel intervenant en milieu pénitentiaire de même que les ressources du DARD par rapport au besoin d'intervention dans les établissements pénitentiaires seront des facteurs essentiels au moment de juger de l'opportunité du maintien de ce groupe. Le Conseil d'Etat souligne néanmoins que le Canton de Vaud n'a pas la masse critique pour se permettre une police pénitentiaire. La question des adjoints aux directeurs est également à l'étude à l'heure actuelle.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean

Copie

- SG DINT